



Maison trop enterrée d'1 m

Par **EJ7**, le **11/10/2015** à **01:10**

Bonjour,

Suite à une erreur du terrassier ma maison est trop enterrée de 40cm. De plus mon constructeur avait demandé 60cm de plus que sur le permis afin que les fondations ne soit pas dans du remblais. Au total la maison est enterrée de 1m de plus que prévu.

Dois je en informer la mairie?

Surtout que les niveaux de terre une fois finis ne seront pas ceux du permis de construire .

Merci d'avance

Par **moisse**, le **11/10/2015** à **20:31**

Bonsoir,

Ce n'est pas forcément le terrassier qui a fait l'erreur, mais plus probablement le maçon. Il est normal de ne pas couler les fondations dans du remblai. En présence de remblai (théoriquement mentionné sur un plan de situation ou de masse) on doit procéder à une étude de sol.

Tout cela se ré-équilibre avec un vide sanitaire plus important.

J'ai quand même du mal me représenter la maison et surtout ses accès avec un mètre sous le niveau du zéro terrain naturel

Par **EJ7**, le **11/10/2015** à **21:40**

Bonsoir,

Sur le terrain, il y a une grosse butte de remblais. A l'origine le constructeur voulais mettre le sous sol dans le remblais et la maison au dessus de la butte.

Mais le conducteur de travaux n'était pas pour et à donc demander au terrassier d'enterrer le sous sol. Une fois le terrassement fini le conducteur, nous a informé que le terrassier avait trop creusé, mais les fondations étaient en cours de réalisation.

Le soucis maintenant c'est qu'on est trop enfoncé donc il faut elever de la terre donc on ne respecte plus le permis de construire.

Par **moisse**, le **12/10/2015** à **08:30**

Cela ne change rien à ce que je pense, le terrassier peut creuser de plusieurs mètres, c'est bien le maçon qui pose les semelles filantes à la profondeur décidée et coule le béton.

Votre sous-sol d'apparent est donc devenu demi-enterré.

Si par contre la construction n'en est qu'au stade des fondations, il est possible de poser 3 ou 4 rangs de parpaings supplémentaires.

J'ignore quelle peut-être la réaction du service urbanisme. Ici les sous-sols enterrés sont interdits (marais vendéen).

Le permis n'a pas trop souffert, puisque la butte en question n'est pas du terrain naturel. Vous demandez au constructeur de décaisser le remblai excédentaire et c'est tout (c'est simple à dire c'est vrai).

Par **EJ7**, le **12/10/2015** à **18:57**

Nous en sommes aux cloisons interieures donc c'est trop tard.

Nous avons bientôt rendez vous avec la mairie pour un autre sujet, doit on leur dire que nous sommes trop enterré et que nous allons decaisser 1m à 1m50 afin d'avoir un jardin potable?

Merci pour vos réponses

Par **moisse**, le **12/10/2015** à **19:01**

A mon avis c'est le mieux à faire, surtout s'il s'agit de remblai rapporté.

Mais un sous-sol demi-enterré ce n'est pas moche non plus.

Affaire de gout donc.

Par **EJ7**, le **12/10/2015** à **20:11**

Non c'est pas moche du tout et on voit moins les jardins des voisins.

En espérant que la mairie nous laisse decaisser ce qui n'était pas prévu au permis de construire.

Par **moisse**, le **13/10/2015** à **09:44**

Normalement s'il s'agit d'un remblai rapporté, la cote NGF du terrain n'a pas varié, et les coupes parties du permis de construire restent donc valides.

Par **EJ7**, le **13/10/2015** à **12:21**

C'est un vieux remblais. Le terrassier s'en ai rendu compte en creusant.

Merci.

Je vais demain a la mairie, je mettrai un message sur leur réponse.

Par **talcoat**, le **13/10/2015** à **15:41**

Bonjour,

Sur le plan administratif il faudrait mieux demander un modificatif du PC.

Cordialement